



COMMUNE DE BREGY

PLU

**NOTE SUR LES SYSTEMES D'ELIMINATION
DES DECHETS**

ARRÊT

LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Les communes du Pays de Valois ont transféré au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) les services de tri des emballages ménagers et des journaux magazines, le service déchetterie, la valorisation organique par compostage, la valorisation énergétique et le transport ferroviaire des déchets.

Soucieuse de réduire les tonnages de déchets mis actuellement en décharge, de répondre aux principes de la loi sur l'élimination des déchets du 13 juillet 1992, de valoriser les déchets pour maîtriser ses coûts et d'apporter un service de collecte en porte à porte aux habitants, la Communauté de Communes du Pays de Valois a lancé la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire le 4 décembre 2000 :

- Collecte séparative des emballages et des journaux/magazines en porte à porte : une fois toutes les deux semaines,
- Collecte des encombrants sur rendez-vous (ou peuvent être apportés directement en déchetterie)
- Collecte des déchets de jardin en porte à porte (ou peuvent être apportés directement en déchetterie) : a lieu du printemps jusqu'à l'automne (de fin mars à fin novembre) une fois par semaine,
- Ramassage des ordures ménagères résiduelles en porte à porte
- Collecte du verre en apport volontaire
- Exploitation par le SMVO de déchetteries situées à Crépy en Valois, Le Plessis Belleville et à Betz

Les déchets sont collectés par la société Véolia Propreté et en régie. Les habitants de Brégy ont accès gratuitement à la déchetterie qui se situe à Le Plessis Belleville, ainsi qu'à toutes les déchetteries de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

